

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

Etaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, Mme Claudine IAVOCO M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Simon PUECH, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procuration : Mme CADENET Catherine à Mme ARTIS Géraldine
M. CAILHOL Gérard à M. PRIVAT Gaëtan

Mme ESPERANCE Myriam a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 08 Avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

1- Attribution du marché Travaux D'Aménagement de la RD999 en Traverse

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation à été lancée le 21 avril 2021 pour le marché de travaux d'aménagement de la RD999 en traverse pour une remise des offres le 12 mai 2021 à 12h00, sur les lots 1 et 3.

Il rappelle également l'objet de la délibération 2021-036 du 8 Avril 2021, portant sur la convention prise avec le département pour les besoins du lot n°2.

Monsieur le Maire annonce les résultats de la consultation :

Lot 1 : SAS Guipal pour un montant de 259 189.88 € HT

Lot 3 : SDEL MASSIF CENTRAL pour un montant de 59 444 € HT

Après délibération, le conseil municipal approuve la dépense de 318 633.18 € HT de travaux pour les lots 1 et 3, et autorise monsieur le Maire à signer les marchés publics

2 – Demande de subvention : Restauration de la Chapelle de l'Ermitage

En vue des travaux qui doivent être entrepris sur la chapelle de l'Ermitage, afin de conserver le patrimoine communal d'un montant estimatif de 14 900 € HT, Monsieur le Maire souhaite faire des demandes de subventions auprès du conseil Départemental de l'AVEYRON à hauteur de 30% sur la partie extérieure soit 1350€, et auprès de la Région Occitanie au titre du FRI (Fonds Régional d'Intervention) du montant le plus élevé possible.

Le début des travaux est prévus en 2022.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents et actes utiles à la mise en œuvre de ce dossier.

3 - Décision Modificative 1 –Budget Communal

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante pour le budget Communal de l'exercice 2021, afin de rembourser la caution bancaire du locataire suite à son départ du logement – Rue du Quai :

D 16-D 165 : + 400.00€ / D 23-D 2315 : - 400.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **AUTORISE** la décision modificative ci-dessus.

Vote : 15 Pour - 0 Contre - 0 Abstention.

4- Approbation PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le plan communal de sauvegarde (PCS), ce document est composé des annuaires de moyens et de personnes à mobilisés en cas d'évènements majeurs, vise la gestion des risques majeurs et la réaction opérationnelle organisée aux différentes échelles d'organisation territoriales.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, approuve le PCS et charge le Maire de prendre un arrêté portant création du PCS et de le transmettre aux différents services et notamment en Préfecture.

5- Prix de vente des terrains lotissement communal Estindillac.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2019-002 du 04 Février 2019 fixant le prix de vente des terrains du lotissement communal Estindillac avant bornage définitif.

Suite à la modification de l'équipe municipale, il a été omis de faire une nouvelle délibération après le bornage définitif, ce qui modifie certaines superficies et le montant.

Pour cela, le conseil municipal après avoir délibéré, fixe les tarifs suivants :

Lot	m ²	€/m ²	Montant
17	385	60	23 100.00 €
18	412	60	24 720.00 €
19	425	60	25 500.00 €

20	414	60	24 840.00 €
21	447	60	26 820.00 €
22	443	60	26 580.00 €
23	480	60	28 800.00 €
24	508	60	30 480.00 €
3	697	57	39 729.00 €
5	680	57	38 760.00 €
10	680	57	38 760.00 €
11	686	57	39 102.00 €
6	698	57	39 786.00 €
15	703	57	40 071.00 €
9	744	57	42 408.00 €
25	719	57	40 983.00 €
14	730	57	41 610.00 €
12	737	57	42 009.00 €
8	774	57	44 118.00 €
13	746	57	42 522.00 €
2	745	57	42 465.00 €
16	782	57	44 574.00 €
4	789	57	44 973.00 €
1	838	55	46 090.00 €
7	950	55	52 250.00 €
27	934	55	51 370.00 €
26	1070	52	55 640.00 €
28	1176	49	57 624.00 €

6- Appel à Projet socle numérique

Monsieur le Maire explique que le « Socle numérique des écoles élémentaires » vise à cofinancer, aux côtés des collectivités, les équipements, ressources et services numériques des écoles qui n'ont pas atteint le socle numérique. Cet appel à projet concerne les écoles publique et privée de Vabres l'Abbaye. Il rappelle qu'une convention a été signée avec l'académie. L'engagement de la commune est de mettre en place, un débit internet suffisant pour l'accès aux ressources pédagogiques dans les salles de classe, et acquérir les équipements numériques mobiles et services associés et les mettre à disposition des élèves.

Monsieur le Maire propose d'échelonner ces achats sur 2 ans. Une subvention de l'Etat sera versée à 50% du montant total du projet avec un plafond maximum de 7000€

Questions diverses :

Local Salmanac : Suite à un courrier reçu en mairie le 9 Juin 2021 de la part d'un administré vivement intéressé par le local situé au-dessus de la salle communale de Salmanac, le conseil municipal propose de louer ce local à l'intéresser pour un montant de 100€/mois.

Présentation « Api-cité » : M. PUECH Simon à pris la parole en fin de réunion pour présenter au conseil municipal le label « Api-Cité » qui à pour but de valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs. Après avoir échanger, le conseil municipal étudiera une éventuelle demande de labélisation en 2022.